



PARCOURS RENFORCÉ DANSE

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Suet propose aux élèves danse du 1er cycle (CO1 à CO4) un parcours de formation se rapprochant des préconisations du Schéma d'Orientation Pédagogique danse notamment, par l'enseignement des 2 disciplines classique et jazz.

Il est ouvert à tout élève qui le souhaite à la condition d'une motivation exprimée. Ce parcours étant soumis à un tarif spécifique, le C.R.I. du Suet, se réserve le droit de maintenir ou non les élèves dans ce parcours dans le cadre du suivi pédagogique.

Conditions d'accès

- Le Cycle I - 1^{ère} année

Il est ouvert à tout élève qui désire suivre ce parcours en connaissance des conditions et après avis éventuel de l'équipe pédagogique.

Ce, sous réserve d'un nombre de places suffisantes

- Le Cycle I - années 2, 3 et 4

Dans un souci de cohérence, l'intégration du parcours renforcé en cours de cycle ne peut se faire qu'à la condition de réussite aux tests d'entrée organisés en début d'année scolaire et en fonction du nombre de places disponibles (La décision du jury est sans appel)

Ces tests sont organisés en début d'année scolaire et conjointement aux tests organisés en direction des nouveaux élèves.

- Suivi pédagogique - évaluations

Ce parcours fera l'objet d'un suivi pédagogique soutenu et d'évaluations régulières.

Le passage du parcours renforcé au parcours traditionnel peut se faire tout au long du cycle I mais seulement à l'occasion du changement d'année scolaire.

Ce, en raison du choix de l'élève et/ou parents, sur orientation et/ou décision motivée de l'équipe pédagogique (non implication, absentéisme, etc.)

Les conditions du parcours traditionnel redeviennent applicables (cours supplémentaire ; tarification en vigueur ; etc.)